

---

Réunion de la commission Emploi, Qualification et  
Revenu du travail du 14 novembre 2014

SYNTHÈSE

---

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » s'est tenue le 14 novembre 2014 sous la présidence de Jean-Christophe Sciberras. Outre l'examen des demandes d'opportunité d'enquêtes et des points d'information sur le programme statistique 2015 et la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de la statistique publique suite à la labellisation des statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, elle a été consacrée aux thèmes du compte personnel de prévention de la pénibilité et des formes particulières d'emploi.

Jean-Christophe Sciberras, président de la commission, a prononcé un avis favorable d'opportunité aux quatre [projets d'enquête](#) présentés en début de séance. Les principales remarques formulées lors de cette présentation des avis d'opportunité ont porté sur la nécessité de valoriser ces enquêtes, de participer pleinement à leur conception, notamment dans le cadre des task-force européennes pour le module ad hoc de l'enquête Emploi relatif à l'insertion des jeunes. Pour l'enquête Offres d'emplois et recrutements (Ofer), la discussion a porté sur la possibilité de mesurer les phénomènes de discrimination à l'embauche dans ce type d'enquête.

Mme Cornu-Pauchet (DSS) a présenté [la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité \(C3P\)](#) et le dispositif d'observation envisagé. D'ici à 2016, il est prévu que le périmètre du C3P concerne l'ensemble des salariés de droit privé exposés à l'un des 10 facteurs de risques professionnels définis par la loi. Un salarié est exposé s'il dépasse un seuil d'exposition défini par décret. Les simulations *ex ante* du dispositif ont montré la forte sensibilité de la proportion de salariés exposés selon les seuils retenus. Le principe du C3P est que ces salariés obtiennent des points qui peuvent être utilisés pour financer une formation, un passage à temps partiel ou avancer la date de départ à la retraite. Les dépenses liées au dispositif seront abondées par une cotisation sociale payée par les entreprises ayant exposé au moins un salarié. Le suivi de la montée en charge du C3P s'appuiera sur la déclaration par les employeurs aux Urssaf, d'une part, des cotisations sociales afférentes et, d'autre part, des expositions de leurs salariés aux différents facteurs dans leur déclaration annuelle de données sociales (DADS) puis déclaration sociale nominative (DSN) qui seront adressées à la CNAV. Si le suivi des trajectoires des salariés est également très important pour évaluer l'impact du compte pénibilité sur la réduction de l'exposition aux risques professionnels, il ne pourra intervenir que dans un second temps après la construction du compte pénibilité.

Mme Danzin (COE<sup>1</sup>) a présenté [le rapport du COE sur l'évolution des nouvelles formes d'emploi](#). Depuis 30 ans, de nouvelles formes de contrats de travail se sont développées (CDD, apprentissage, intérim). Le temps de travail s'est également diversifié avec l'essor du temps partiel ou des horaires de travail décalés. Récemment, le paysage des formes d'emploi s'est encore diversifié avec l'émergence de plusieurs formes d'emploi se situant à la frontière entre l'emploi salarié et l'emploi indépendant (portage salarial, coopérative d'activité et d'emploi). Enfin, la pluriactivité a été encouragée notamment par la création des statuts d'auto-entrepreneur et d'entreprises de travail à temps partagé.

Le CDI reste encore la forme dominante d'emploi en France. Mais la majorité des nouvelles embauches s'effectue avec un contrat temporaire. Les embauches en contrats de travail très courts sont même en forte progression depuis dix ans. Le développement de l'emploi féminin, l'aspiration à plus d'autonomie et la demande des employeurs pour davantage de flexibilité ont aussi favorisé l'émergence de ces nouvelles formes d'emploi. Le développement des nouvelles formes d'emploi nécessite aussi une adaptation du système de protection sociale. À ce titre, le COE note le développement de droits attachés directement aux personnes (compte pénibilité, compte individuel de formation).

À la suite de l'intervention, les participants ont noté que les CDD de moins d'un mois ne seront pas pris en compte dans l'enquête OFER, alors qu'ils sont en forte croissance (dans les embauches) sur la période récente.

Mme Colin et Mme Roth, rapporteurs de la commission, ont présenté ensuite le projet de mandat du groupe de travail sur les formes particulières d'emploi. Ce groupe aura pour mission de préciser le contour de ces nouvelles formes d'emploi, de faire le point sur leur prise en compte par l'appareil statistique dès lors qu'elles sont d'ampleur significative, et de formuler des recommandations pour en améliorer la mesure.

---

<sup>1</sup> Conseil d'orientation pour l'emploi

Les remarques des participants ont porté principalement sur :

- le souhait que le groupe de travail réfléchisse tout particulièrement à la protection sociale des travailleurs et à leurs conditions d'exercice parfois difficiles (travail de nuit ou le week-end) ;
- la demande d'associer des représentants du BIT<sup>2</sup> et de l'Ires<sup>3</sup> au groupe de travail et de se saisir aussi des questions de comparaisons internationales ;
- la demande de couvrir l'ensemble du champ (emploi public, emploi associatif, etc.) ;
- l'importance de la prise en compte des conséquences des formes particulières d'emploi sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le mandat sera amendé pour tenir compte des remarques de la Commission. M. Audibert indique qu'il sera ensuite présenté au bureau du Cnis avant d'être définitif et précise que c'est avec le président du groupe, qui n'est pas encore nommé, que le contenu du mandat sera finalisé.

Ensuite, les rapporteurs de la commission ont présenté les principaux axes de [l'avant-projet du programme statistique 2015 des services producteurs](#), en précisant dans quelle mesure ils permettent de répondre à certains des avis de moyen terme portés par la Commission.

Enfin, M. Biscourp (Dares) a présenté le projet de mise en place d'un groupe de consultation sur la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de la statistique publique (ASP) suite à la labellisation des statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM). Celui-ci serait consulté début 2015 sur les évolutions envisagées par la Dares et Pôle emploi, qu'elles portent sur la publication mensuelle sur les DEFM ou sur la fourniture d'éléments complémentaires en réponse aux recommandations de l'ASP. S'agissant de la publication mensuelle, le mandat du groupe ne concernerait que la refonte du format de la publication et non des concepts. Le groupe présenterait ses conclusions lors de la prochaine commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » au printemps 2015.

Les participants ont souligné la nécessité que ce groupe prenne en compte les conclusions du [rapport de Foucauld](#), exprimé le souhait que la refonte de la publication permette d'éviter la confusion fréquente entre le chômage au sens du BIT et le nombre de demandeurs d'emploi mesuré par les DEFM et se sont interrogés sur le maintien dans la nouvelle publication de statistiques labellisées et de statistiques non labellisées.

---

<sup>2</sup> Bureau international du travail

<sup>3</sup> Institut de recherches économiques et sociales